

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 22 (1930)
Heft: 10

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fédéral dans son message sur l'entr'aide en faveur de l'industrie laitière, prouve que la politique des secours a été fausse jusqu'à présent. Comme suite logique, au fait d'avoir reconnu cette erreur il décide une nouvelle augmentation des droits de douane sur le beurre. Cela prouve l'influence qu'exerce Brougg sur le Conseil fédéral, mais aussi combien il est impuissant en face du problème de l'agriculture. Il n'existe actuellement plus une seule branche de production de l'agriculture qui ne reçoive, sous une forme ou une autre, une subvention ou un secours de l'Etat. Pour la culture des céréales l'entr'aide est si importante que l'Etat garantit plus de la moitié du prix du marché mondial aux paysans. Cette politique d'aumône finira certainement mal.

*

Pour une fois que le Conseil fédéral s'occupe immédiatement d'une question proposée par la classe ouvrière, nous nous empêsons de le reconnaître puisque nous en avons l'occasion. La requête publiée dans le dernier numéro de la *Revue syndicale* concernant les travaux pour chômeurs a engagé le Conseil fédéral à porter à la connaissance des départements fédéraux et des cantons que par suite du chômage se répandant plus en plus, il était à désirer que les commandes de travaux publics prévues pour un avenir prochain, soient mises en chantier le plus vite possible. En outre, le Département de l'économie publique a été chargé d'examiner la question de savoir si et de quelle manière on pourrait instituer une répartition systématique permanente des commandes officielles.

Nous espérons que ce sont là les prémisses d'une politique méthodique des conjonctures dirigée par l'Etat. Afin de parvenir au meilleur résultat possible, un travail de collaboration est indispensable entre les autorités des cantons et de certaines grandes communes, ainsi qu'avec les associations économiques compétentes; en outre, il est à désirer que le public soit renseigné systématiquement.

Economie politique.

Les Banques suisses en 1929.

Les banques suisses ont comme en 1929 un degré de prospérité encore jamais atteint. Le capital dont les banques ont le droit de disposer a augmenté de 10 pour cent en une année et pour la première fois il dépasse les 20 milliards. A part les grandes banques qui, comme d'habitude, ont su accaparer la part du lion des nouveaux moyens, les banques cantonales ont également participé dans une large mesure à ce développement. Ce sont surtout les sociétés financières, auxquelles nous réservons quelques lignes plus bas qui se sont développées.

La statistique des banques que publie la Banque nationale suisse, et qui vient de paraître, compte exactement comme l'année dernière 306 instituts bancaires, dont 8 grandes banques, 24 banques cantonales, 67 grandes banques locales, 95 banques moyennes et moins importantes, 18 banques hypothécaires, 93 caisses d'épargne et l'Association des caisses « Raiffeisen ». Le développement général de ces banques est démontré par les chiffres suivants:

	Capital versé en millions de francs	Réserves en millions de francs	Monnaies étrangères en millions de francs	Dont : épargnes	Bilan en millions de francs	Bénéfice net en millions de francs	Dividende
1906	712	206	5,394	1367	6,350	62	46
1913	1035	304	7,946	1770	9,325	74	64
1919	1260	389	11,768	2621	13,452	107	82
1922	1377	389	11,459	3034	13,259	70	89
1925	1391	429	12,929	3410	14,774	117	96
1926	1456	464	13,967	3655	15,910	130	100
1927	1577	514	15,083	3873	17,189	150	107
1928	1707	562	16,336	4064	18,619	166	119
1929	1859	614	18,010	4304	20,493	170	132

Le bilan de toutes les banques a augmenté de 1874 millions ou de 10 pour cent, ce qui représente une très forte augmentation en l'espace d'une année. L'augmentation du capital et de la réserve a progressé de 9 pour cent. Il est très intéressant d'observer d'où provient la forte affluence des capitaux. Les épargnes, il est vrai, avec 240 millions ou 6 pour cent représentent la plus forte augmentation à laquelle on puisse parvenir en une année. L'extension du pouvoir du capital des banques doit donc certainement être attribué pour une part à l'accumulation qui s'est faite dans le pays même. Les monnaies étrangères ont cependant augmenté en tout de 10 pour cent, donc beaucoup plus rapidement que le réel capital d'épargnes. On en conclut donc que pour l'année 1929 comme pour les années précédentes, il y a eu une importante affluence de capitaux étrangers. La preuve en est donnée encore par le fait que les banques cantonales et les grandes banques accusent l'augmentation la plus forte du capital en pour-cent. On sait du reste que de fortes sommes provenant de l'étranger ont été placées dans certaines grandes banques et certaines banques cantonales. Certains signes prouvent que ce développement est quelque peu plus lent en 1930. Le bénéfice net n'a augmenté que de 2 pour cent. Malgré cela le montant des dividendes a pu être porté à 11 pour cent. Cette augmentation ayant dépassé l'accroissement du capital bénéfice, le taux du dividende a de ce fait également quelque peu augmenté. Par contre, par suite des rentes qui ont quelque peu baissé, les versements aux réserves ont été moins élevés. Les tantièmes, pour autant que l'on peut se baser sur des chiffres, de 3,5 millions ont été portés à 3,6 millions.

Lors de notre dissertation de l'année dernière (*Revue syndicale* 1929, page 339) nous avions prouvé que l'influence des grandes banques n'avait pas seulement grandi en général, mais qu'elles prenaient une place prépondérante dans le domaine particulier de la finance suisse. Alors que les moyens totaux dont disposaient les grandes banques avant la guerre n'englobaient que le quart des bilans de toutes les banques (1906 25 pour cent, 1913 26 pour cent), leur part au bilan en 1920 est de 35 pour cent et en 1928 de 39 pour cent. L'année dernière l'augmentation fut de 40 pour cent. Ce développement fut au préjudice des banques locales et des caisses d'épargne. Les banques cantonales purent maintenir leur part à peu près au même degré.

Le tableau ci-joint indique la part en pour-cent des divers groupes de banques au total de quelques postes du bilan:

	Capital investi	Réserves	Monnaies étrangères	Dont : épargnes	Bilan	Bénéfice net	Dividende
	%	%	%	%	%	%	%
Grandes banques . . .	49	39	37	9	40	46,7	50,2
Banques cantonales . . .	25,7	25	30	40	29	26,5	26,3
Banques hypothécaires . . .	9,8	9	11	9	11	8,3	9,0
Banques locales . . .	13	12	11	13	11	12,2	12,3
Caisse d'épargne . . .	0,3	11	7	21	6	3,2	0,3
Banques moyennes et petites banques . . .	2	3	3	5	2	2,4	1,8
Caisse « Raiffeisen » . . .	0,2	1	1	3	1	0,7	0,1
	100	100	100	100	100	100	100

Alors que la participation des grandes banques au bilan est de deux cinquièmes, elles possèdent à peu près la moitié du capital-actions. La moitié environ du bénéfice net et des dividendes versés reviennent aux grandes banques. La part des banques cantonales au capital ainsi qu'au bénéfice net représente à peu près le quart. La répartition des épargnes est fort intéressante. Les grandes banques sont dans ce domaine très en arrière, alors que les banques cantonales possèdent 1,7 milliards ou 40 pour cent des épargnes sur un total de 4,3 milliards. Au deuxième rang figurent les caisses d'épargne avec 0,9 milliard ou le 21 pour cent.

Les rentes ont peu varié l'année dernière. Le dividende moyen fut de 7,9 pour cent contre 7,27 pour cent en 1928. Il y a eu diminution pour les banques moyennes, pour les petites banques et pour les caisses d'épargne, alors que les banques hypothécaires et cantonales ont pu éléver quelque peu leurs rentes. Les dividendes moyens ont été:

	1913 %	1919 %	1925 %	1927 %	1928 %	1929 %
Grandes banques	7,2	7,9	7,2	7,5	7,5	7,5
Banques cantonales	6,1	6,1	7,2	7,3	7,3	7,4
Banques hypothécaires	5,5	4,0	5,6	6,3	6,3	6,6
Banques locales	6,3	6,3	6,8	7,0	7,0	7,1
Caisse d'épargne	5,3	5,5	5,7	7,1	7,0	6,8
Banques moyennes et petites banques	6,6	6,2	6,7	6,9	7,0	6,6
Moyenne	6,4	6,6	6,9	7,2	7,3	7,3

Les actionnaires des banques qui ont bénéficié d'une augmentation du capital ont obtenu, en plus du dividende, de précieux droits de souscription.

Les rentes des grandes banques en tenant compte de ce droit de souscription, n'ont pas été de 7,5 mais de 9,7 pour cent du capital-actions. La statistique de la Banque nationale mentionne en outre 46 sociétés financières. Il s'agit en partie de sociétés de placement ou de financement, en partie également de sociétés industrielles, de holdings. Les chiffres du bilan pour les deux dernières années ont été de:

	1928 en millions de fr.	1929 en millions de fr.		1928 en millions de fr.	1929 en millions de fr.
Capital-actions	711	979	Bénéfice net	67,8	94,3
Réserves	158	271	Dividendes	53,1	76,4
Bilan	1523	2282	Tantièmes	3,1	2,9
				1928	1929
Bénéfice net en pour-cent du capital-actions				9,5 %	9,6 %
Pour-cent du capital-actions participant au dividende				7,7 %	8,4 %

L'augmentation provient en partie du fait qu'il y a actuellement 7 sociétés en plus. En outre on constate un mouvement d'expansion assez fort parmi les sociétés financières. Les rentes également accusent une augmentation de 7,7 à 8,4 pour cent. La débâcle de la bourse américaine ne semble pas encore avoir eu de répercussion sur la situation. Il est cependant probable qu'elle se fera sentir dans le courant de l'année.

Politique financière.

Les subventions fédérales.

La question des subventions fédérales traitée par l'Assemblée fédérale lors des délibérations sur le budget est chaque fois l'objet favori de luttes de la part des partis et des groupes économiques intéressés, car notre mère patrie ne répartit pas toujours très équitablement les dons à ses enfants, pas plus d'après leurs mérites que suivant la situation précaire dans laquelle ils se trouvent. Au contraire, elle donne, ou ne donne pas, selon l'influence qu'ont su se créer au Palais fédéral et au Parlement, les groupes intéressés.

L'Office fédéral des statistiques a fait un tableau établissant la répartition des subventions pour les divers buts, et qui remonte à l'année 1913. Nous donnons ci-dessous les chiffres pour quelques années, afin de démontrer les variations qui se sont produites dans la pratique des subventions.

Il sied de dire tout d'abord que depuis 1916 figurent également dans les comptes de la Confédération, en plus des subventions ordinaires, des subventions extraordinaires, qui quelquefois (1918/20, 1922) dépassent même le montant des subventions ordinaires. Généralement il s'est agi de moyens utilisés pour combattre la crise économique. Sur les 102 millions qui, durant la période de 1923 à 1929, ont été affectés à des subventions extraordinaires, 17 pour cent ont été versés en secours de chômage, 32 pour cent en secours pour les branches d'industrie gravement atteintes par une crise, et le 51 pour cent restant en mesures spéciales (travaux pour les chômeurs, etc.). Les subventions extraordinaires ont beaucoup diminué ces dernières années, en 1928 elles n'atteignent plus que 0,7, en 1929 1,1 millions.

Voici en millions de francs les subventions ordinaires:

Année	Politique sociale	Agriculture	Instruction	Routes et corrections	Militaire et sports	Commerce, industrie, trafic	Département des eaux et forêts	Divers	Total
1913	0,5	4,4	5,8	5,3	2,5	3,3	1,2	1,4	24,4
1916	2,5	3,5	5,0	2,7	0,5	0,2	1,2	1,5	17,1
1921	12,2	19,2	8,7	6,9	2,3	0,9	2,3	3,8	56,3
1924	12,5	9,6	8,5	5,4	4,7	1,2	2,3	8,8	53,0
1926	16,8	13,2	9,1	4,5	4,9	3,2	2,2	7,3	61,2
1927	16,7	12,1	9,4	3,5	4,9	2,7	1,9	6,9	58,1
1928	20,2	13,7	9,7	4,3	4,8	2,0	2,2	7,5	64,4
1929	19,3	18,5	9,8	6,6	5,3	3,0	2,2	7,7	72,4

Avant la guerre les subventions pour l'instruction (subventions aux cantons pour les écoles primaires) étaient les plus élevées. Depuis, ces subventions pour les écoles n'ont pas même doublé. Les sommes consacrées à la réfection de routes ou autres corrections n'ont également pas augmenté, on